



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 21964

Texte de la question

M. Arnaud Montebourg appelle l'attention Mme la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies sur les moyens consacrés à la recherche fondamentale et médicale visant à lutter contre la leucémie et le cancer de l'enfant et de l'adolescent. Les difficultés grandissantes que connaissent les unités et centres de recherche, liées à la diminution, décidée par le Gouvernement et sa majorité parlementaire, des crédits publics consacrés au fonctionnement des établissements de recherche et aux autorisations de programme, contredisent les efforts de communication réalisés par le chef de l'Etat, qui a affiché comme priorité nationale la lutte contre le cancer. Les cancers chez l'enfant sont rares - 800 à 2 000 cas sont dénombrés en France chaque année chez les enfants de zéro à quinze ans, dont 30 % de leucémie - et recouvrent des pathologies différentes les unes des autres et différentes des cancers de l'adulte. Le diagnostic, le pronostic, la prise en charge et donc la recherche sont spécifiques de chaque forme de cancer. Compte tenu de la rareté de cette affection, l'industrie pharmaceutique, principale promotrice des essais cliniques, s'intéresse peu aux cancers de l'enfant. Même si, en quelques années, des progrès majeurs ont été réalisés, qui permettent d'atteindre un taux de guérison de 70 %, il apparaît nécessaire que les pouvoirs publics, qui se doivent d'être les garants de l'égalité des malades devant les traitements disponibles, engagent les moyens nécessaires à une politique ambitieuse qui favorise l'étude des cancers de l'enfant et de l'adolescent et l'émergence de traitements spécifiques, dans le cadre d'une collaboration européenne, voire internationale, qui permette de recueillir un nombre de cas suffisants pour mener à bien cette étude. Des associations se sont constituées autour de familles touchées par ce drame, qui oeuvrent à sensibiliser l'opinion publique, le corps médical et les pouvoirs publics, à soutenir les malades et leur entourage, à récolter des fonds destinés à la recherche. Leurs membres s'interrogent légitimement sur le montant des financements publics destinés à cette recherche spécifique et sur les contrats de recherche attribués aux équipes hospitalo-universitaires. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser quels moyens le Gouvernement consacre, dans un contexte de restrictions budgétaires particulièrement inquiétant qui a contraint à l'arrêt d'un certain nombre de programmes de recherche dénoncé par les noms les plus célèbres de la recherche française, au développement de la recherche spécifique appliquée aux cancers de l'enfant et de l'adolescent et à la leucémie, pathologies qui touchent chaque année des centaines de familles dans ce qu'elles ont de plus cher.

Texte de la réponse

Le Président de la République a fait de la lutte contre le cancer une priorité nationale. Un plan d'action a été élaboré et a notamment conduit à l'émergence de sept cancéropôles répartis sur l'ensemble du territoire. Il est clairement apparu dans le rapport remis en janvier 2003 par la commission d'orientation cancer que la cancérologie pédiatrique devrait apparaître comme une entité à soutenir plus particulièrement. Elle a pour objet la prise en charge des enfants et adolescents atteints d'hémopathie maligne ou de tumeurs de différents organes. Elle est organisée en équipes pluridisciplinaires dans un environnement adapté à l'âge du malade et au soutien psychologique de sa famille. Trente-quatre équipes ont été recensées, parmi lesquelles vingt-sept ont une valence recherche. La France, leader dans le développement de la cancérologie pédiatrique, doit conserver

un rôle majeur, ce qui constitue l'un des enjeux du plan cancer. Depuis le premier essai thérapeutique européen sur le néphroblastome activé en 1971 et géré par l'institut Gustave-Roussy, tous les types de cancers font l'objet d'études et d'essais multicentriques nationaux et internationaux selon le type et le nombre de patients. Les projets sont activés par des comités pluridisciplinaires qui en assurent la conception, la conformité aux dispositions juridiques, la soumission au Conseil scientifique du groupe français d'études des cancers et leucémies de l'enfant (GFECLE), la gestion et la publication. Les principaux domaines concernés sont les suivants : les essais thérapeutiques comparatifs randomisés de phase III, essais de phases I et II, comparaisons historiques ; l'étude des séquelles et de la qualité de la vie ; la thérapie cellulaire et le rôle des intensifications thérapeutiques ; les thérapeutiques vectorisées ; les études de psycho-oncologie. Des comités d'experts ont été mis en place pour assurer le contrôle des techniques de diagnostic, de traitement et d'évaluation de la réponse tumorale (anatomie pathologique, imagerie, radiothérapie). La recherche épidémiologique descriptive sera rendue possible par l'activation récente de deux registres nationaux des hémopathies et des tumeurs solides de l'enfant et le maintien des cinq registres régionaux spécifiques mis en place en 1983. Des études d'épidémiologie analytique ont débuté dans le domaine de l'oncologie et des seconds cancers. Les principaux thèmes de recherche biologique fondamentale et appliquée concernent la prédisposition génétique, le diagnostic moléculaire, les facteurs biologiques de bon ou de mauvais pronostic, l'oncogénèse des tumeurs solides et des hémopathies malignes, la détection de la maladie résiduelle, la pharmacologie clinique et préclinique des agents anticancéreux, les mécanismes de résistance aux drogues, l'immunologie, les essais thérapeutiques précliniques sur modèles animaux. Ces recherches sont développées dans vingt-deux universités et s'appuient sur six équipes CNRS et dix-huit équipes INSERM. Ces équipes pourront répondre à l'appel d'offres lancé vers les cancéropôles abondé par le ministère chargé de la recherche à hauteur de 10 MEUR. Le comité scientifique chargé d'évaluer les demandes veillera à ce que des projets de recherche en cancérologie pédiatrique émergent et soient correctement financés.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Montebourg](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21964

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2003, page 5543

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 9048